

DELIBERATION 2021 - 042 Bis
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	49
Nombre de suffrages exprimés	56
VOTES : Contre = 0	Pour = 56
Abstentions = 0	
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF VENTENAT
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficits (€)	Recettes ou excédents (€)	Dépenses ou déficits (€)	Recettes ou excédents (€)
Résultats reportés		55 079,52		30 726,24		85 805,76
Opérations de l'exercice	15 941,94	21 187,65	18 696,97	5 142,00	34 638,91	26 329,65
TOTALX	15 941,94	76 267,17	18 696,97	35 868,24	34 638,91	112 135,41
Résultats de clôture		60 325,23		17 171,27		77 496,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 941,94	76 267,17	18 696,97	35 868,24	34 638,91	112 135,41
RESULTATS DÉFINITIFS		60 325,23		17 171,27		77 496,50

* Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

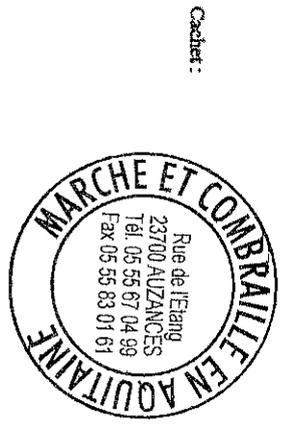
2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F BERTHON L, BIGOURET J, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHERDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARRIE C, FAUCHER P, AUCONNET JL, FERRER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVERIE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMON P, PICHOT N, SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOUJINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WEIZER JP, EXCAUSÉS : BRUNET ML, DESCLoux B, DHUSTER E, NOVAIS M. Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARRIE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIEN P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROULLAND R à VENTENAT MF, VALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.



Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Président,

MF Ventenat

MF Ventenat